Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260509-20260502-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**DE L A N D U J A N**

**Séance du 7 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 7 mai, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

**Date de convocation :** 29/04/2026

**Date d'affichage :**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**
**Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12**
**Secrétaire de séance : Christophe ESNAULT**
**Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 12**
**Nombre de Voix : 12 + 2 = 14**

**Présents :** M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, M. DAVID Jean-Marc, M. FOUR Éric, Mme LE GOFF Véronique, Mme. GAUTIER Linda.

**Absents excusés :** Mme. HELOU Fabienne, M. FONTAINE Bertrand, M. DEFFAINS Jérémy

**Absents non excusés :**

**Pouvoirs :** Mme. HELOU Fabienne à M. FOUR Éric, M. FONTAINE Bertrand à Mme. CARESMEL Marie-Thérèse

*Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.*

***20260502***

**Objet de la délibération : Convention d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine**

Vu,
Le Code général de la Fonction Publique
Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale
La délibération n°2025-95 du 27 novembre 2025 du Conseil d'administration du CDG 35,

Le Maire informe l'assemblée

Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260509-20260502-DE

Les Centres de Gestion accompagnent les collectivités et établissements publics de leur ressort en mettant à leur disposition des services et des expertises. Ils exercent des missions obligatoires et des missions facultatives.
En Ille-et-Vilaine, les collectivités et établissements publics, affiliés à titre obligatoire au CDG 35, peuvent solliciter auprès du CDG 35 un ensemble de missions facultatives permettant de mutualiser les compétences et les moyens. Ce partenariat offre aux collectivités la possibilité de recourir à l'expertise d'un tiers de confiance.

La convention proposée définit les modalités d'accès et d'utilisation des missions facultatives,
La signature vaut adhésion de principe aux conditions générales applicables à chaque mission, sans obligation de recours effectif à l'ensemble d'entre elles.

En signant cette convention, la collectivité ou l'établissement public :

- bénéficie de l'ensemble des missions facultatives mises en place par le CDG 35 (exemple : service RH, santé au travail, contrôle de gestion…)
- s'engage à respecter les modalités d'exécution prévues,
- accepte que certaines missions soient accessibles uniquement sur demande expresse et sous réserve des moyens disponibles.

Ces missions viennent en complément du socle de services d'intérêt général assuré à toutes les collectivités.
Elles permettent aux signataires de recourir, selon leurs besoins, à l'expertise du CDG 35 dans un cadre clair et équitable.

Le Maire propose au conseil municipal de signer la convention d'utilisation des missions facultatives proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'autoriser le Maire à signer la convention d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

*Ont signé au registre les membres présents.*
*Copie certifiée conforme,*
*Question inscrite à l'ordre du jour*

**le Maire,**
**Serge HENRY**

**Délibération rendue exécutoire**
**Publiée le :**
**Transmise à la Préfecture d'Ille et Vilaine**
**Pour contrôle de légalité le :**

MAIRIE DE LANDUJAN
35360